

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2012

Date de la convocation : 8 juin 2012 Date affichage: 8 juin 2012	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 16 Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille douze, le treize juin, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le huit juin 2012, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.</i>	Présents : Alain FORT, Stéphanie DELGUTTE, Dominique POUGNARD, Stéphane BONNIN, Rémy GUIOCHON, Patrice BARBOT, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER, Hervé SABOURIN, Fabrice BRAULT, Marc CHOLLET, Christine FAZILLEAU, Max LAURENT, Pascal AMICEL, Susanne SCHMITT, Nadette PORCHER, Joëlle VIAUD
Secrétaire de séance : Christine Baverel, secrétaire de mairie	Absent(s) excusé(s) : Jean-Jacques BAZIREAU, Bruno MARCHAND, Renaud POUGET,

Ouverture de la séance à 20 h 45

ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du procès verbal du 09 mai 2012	
La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.		
2.	Statuts du Syndicat des Trois Rivières issu de la fusion des syndicats de rivière de la Guirande, de la Courance et du Mignon	D/2012-040

Alain Fort rappelle qu'en juillet 2011, dans le cadre de la réforme territoriale et du *schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres*, il a été décidé de fusionner les différents syndicats de rivière Guirande, Courance et Mignon ; les principaux termes de la délibération du conseil municipal de Fors du 11 juillet 2011 étaient les suivants :

Considérant que la commune est directement intéressée par la proposition « Fusion des syndicats de Guirande, de Courance et du Mignon » figurant dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;

Emet à l'égard de cette proposition un avis favorable pour les motifs suivants :

- *exercice d'une même compétence en matière hydraulique*
- *gestion de problématiques communes liées à l'état des trois cours d'eau et de la nature des travaux réalisés à ce titre*
- *un secrétariat et des locaux communs ainsi que l'emploi d'une technicienne au sein des trois EPCI*
- *la signature, par chacun, d'un Contrat Restauration Entretien avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui s'achève en 2012 et la mise à l'étude d'un nouveau programme*
- *le faible volume de leurs dépenses de fonctionnement respectives*
- *les perspectives d'adhésion de nouvelles communes*

Par ailleurs, le conseil émet la proposition alternative suivante : « *il souhaite que les communes n'adhérant à aucun des trois syndicats mais étant sur le bassin versant d'une des rivières concernées soient intégrées dans la future structure afin d'avoir une certaine cohésion sur le territoire* ».

Marc Chollet, en qualité de délégué de la commune de Fors aux syndicats d'eau, a assisté aux réunions préparatoires. Il précise que les statuts proposés sont presque identiques à ceux des anciens syndicats ; Il n'y a pas de débat au sein de ces derniers, tous les intéressés sont d'accord pour la fusion. En fait, ils utilisent déjà en commun les locaux, la technicienne de rivière et le secrétariat.

La seule modification notable est celle de l'adhésion, dont le niveau a été relevé afin de pouvoir engager des travaux significatifs. Ainsi pour la commune de Fors, l'adhésion nouvelle – à compter du 1^{er} janvier 2013 – sera de 4.286 € (en 2012, l'adhésion au syndicat de la Courance était de 366 € et celle de la Guirande de 2.155 €).

La cotisation est calculée en fonction de différents critères principalement axés sur la superficie du bassin versant et le nombre de kilomètres de rivière et/ou d'affluents traversant le territoire des communes.

Les statuts sont présentés aux conseillers ; Alain Fort propose de les adopter.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5210-1-1 et L. 5211-5-1 ;

VU le Code rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L. 151-36 à L. 151-40 ;

VU le Code de l'environnement et notamment son article L. 211-7

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et notamment son article 61 ;

VU l'avis favorable à la fusion des syndicats intercommunaux de la Guirande, de la Courance et du Mignon formulé par la Préfète de la Charente-Maritime le 7 juin 2011 ;

VU l'arrêté de la Préfète des Deux-Sèvres n°2011362-0002 du 28 décembre 2011 portant schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°2012128_0002 en date du 7 mai 2012 de la préfecture des Deux Sèvres et en date du 25 avril 2012 de la Charente Maritime ;

Considérant que le schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres susvisé propose la fusion du syndicat intercommunal en vue du curage et de l'amélioration de la Courance et de ses affluents, du syndicat en vue du curage et de l'amélioration de la Guirande et de ses affluents et du syndicat intercommunal du bassin du Mignon ;

Considérant qu'il appartient aux comités syndicaux des trois syndicats intercommunaux et aux conseils municipaux des communes membres de ces syndicats d'approuver les projets de statuts du syndicat qui sera issu de la fusion ainsi que les modalités de représentation et le mode de financement contributif.

Le conseil municipal de la commune de Fors approuve le projet de statuts du syndicat intercommunal issu de la fusion : du syndicat intercommunal en vue du curage et de l'amélioration de la **Courance** et de ses affluents, du syndicat en vue du curage et de l'amélioration de la **Guirande** et de ses affluents et du syndicat intercommunal du bassin du **Mignon** ;

3.	Aménagement du centre bourg / financement des travaux de la tranche 2 : décision de recourir à l'emprunt	D/2012-041
----	---	------------

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de la première tranche (grand-rue) : les dernières factures sont arrivées et le solde de la subvention D.E.T.R. va pouvoir être demandé.

Le commencement des travaux de la tranche 2 « rue de la Poste » est prévu début septembre ; une rencontre entre le maître d'œuvre et les entreprises est programmée début juillet. Il rappelle que l'opération « tranche 2 » a été portée au budget 2012 pour un montant de 217.000 €, avec un financement par emprunt de 134.000 €.

Rémy Guiochon présente aux conseillers le point financier de l'opération :

Dépenses	Recettes	prévues		accordées	
Aménagement du centre-bourg tranche 2 : rue de la Poste	- solde de la DETR tranche 1	38.115 €		38.115 €	
	- Acompte DETR sur tranche 2 (30 % montant prévu)	13.250 €		13.250 €	
217.000 €	- FRIL	14.000 €		20.000 €	

Considérant que le montant des subventions est plus élevé que prévu et qu'il est certain que les dépenses ne reposeront pas entièrement sur l'exercice 2012, il propose d'emprunter une somme de 110.000 € au lieu des 134.000 € prévus au budget.

Il précise que le taux sera certainement plus élevé que celui du dernier emprunt contracté par la commune et rappelle la crise que connaissent actuellement les collectivités locales pour obtenir des emprunts. Il propose de contracter cet emprunt sur 15 ans et de contacter les organismes bancaires suivants : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne et Caisse des dépôts et consignations ; sachant qu'il faudra que leur proposition soit valable jusqu'à fin août 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les membres du conseil municipal décident de financer la tranche 2 « rue de la Poste » des travaux d'aménagement du centre bourg en contractant un emprunt ; ils autorisent le maire, Alain Fort, à lancer une consultation auprès des organismes bancaires** suivants : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne et Caisse des dépôts et consignations. Leur proposition devra porter sur les éléments suivants :

- Montant de l'emprunt..... 110.000 € (cent dix mille euros)
- Durée de l'emprunt 15 ans
- Validité de la proposition 31 août 2012

4.	LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUX	D/2012-042
----	-------------------------------	------------

Stéphanie Delgutte informe l'assemblée que la Commission Animation s'est réunie début juin et a travaillé, comme prévu, sur la révision des tarifs de location des bâtiments communaux et celle des différents règlements intérieurs.

Elle rappelle que, lors du conseil municipal du 28 novembre 2011, une délibération a été prise qui transformait l'objet de la régie de recettes « location de la salle polyvalente » en « location des bâtiments communaux », afin d'anticiper sur les décisions prises ce jour. Or Mme Duchein, trésorière de la commune, a confirmé que le paiement de la location des différents bâtiments (autres que la salle polyvalente) pouvait se faire sous forme d'émission de titres de recette et non par le biais d'une régie. Cette délibération est donc nulle et non avenue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **annule la délibération du 28 novembre 2011, transformant l'objet de la régie de recettes « location de la salle polyvalente » en « location des bâtiments communaux ».**

4.1.	Cuisine d'été du parc du Champ de Foire	D/2012-043
------	---	------------

Le projet de règlement intérieur est présenté aux conseillers (annexe 1). Les points principaux en sont :

La cuisine d'Été est mise à la disposition du public selon les règles suivantes :

- **Aux associations Forsitaines dans le cadre de leurs manifestations ouvertes au public** : maximum 3 manifestations par an, d'un ou plusieurs jours ;
- **Aux associations Forsitaines dans le cadre de leur manifestation en faveur de leur bénévoles** (repas, pique-nique associatif) : maximum 1 jour par an ;

Il convient d'insister sur le fait que le parc étant public, il doit rester accessible à tous pendant la durée des manifestations.

TARIFS DE LOCATION

- 70 € pour une manifestation d'une journée
- 100 € pour une manifestation de plus d'une journée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte le règlement intérieur de la cuisine d'été tel que présenté en annexe 1 et valide les tarifs de location ci-dessus.**

4.2.	Parc du Champ de Foire	D/2012-044
------	------------------------	------------

Le projet de règlement intérieur est présenté aux conseillers (annexe 2). Les points principaux en sont :

- **Le parc du Champ de Foire est mis à la disposition de la population Forsitaine dans le cadre d'un vin d'honneur de mariage uniquement.**
- La location s'entend de 7h00 du matin à 00h00.
- Ce parc étant public, l'accès à ce dernier doit rester accessible à la population le temps de la manifestation.

TARIF DE LOCATION : 50 € pour une journée

Ce tarif comprend la mise à disposition de 10 tables et 20 bancs, la fourniture d'électricité et l'accès à un point d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte le règlement intérieur du Parc du Champ de Foire tel que présenté en annexe 2 et valide les tarifs de location ci-dessus.**

4.3.	Préau de l'école primaire	D/2012-045
------	---------------------------	------------

Le projet de règlement intérieur dont les points principaux suivent, est présenté aux conseillers (annexe 3).

- **Le préau de l'école est mis à la disposition de la population Forsitaine dans le cadre d'un vin d'honneur de mariage uniquement en dehors des périodes scolaires et des activités du centre de loisirs.**
- La location s'entend de 7h00 du matin à 00h00

TARIF DE LOCATION : 50 € pour une journée

Ce tarif comprend la mise à disposition de 10 tables et 20 bancs, la fourniture d'électricité et l'accès à un bloc sanitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte le règlement intérieur du préau de l'école primaire tel que présenté en annexe 3 et valide les tarifs de location ci-dessus.**

4.4.	Salle polyvalente	D/2012-046
------	-------------------	------------

Stéphanie Delgutte et Alain Fort proposent de réviser les tarifs de la salle polyvalente comme suit :

Pour la location aux associations communales, une seule modification est apportée concernant la location pendant la période d'hiver : le chauffage ne sera plus un forfait de 30 € par manifestation mais de 30 € par jour de location, vendredi après-midi compris.

ASSOCIATIONS COMMUNALES		
- Réunions - Activités des écoles - Bûche de Noël, Galette des rois - Projections° par les associations° - Anniversaire de mariage 3 ^{ème} âge	-AFN : 11 novembre et 8 mai -Activités sportives -Réunions du 3 ^{ème} Age -Téléthon	GRATUIT Ainsi que le chauffage
- Bals - Concours de cartes - Spectacles - Banquets	Toute manifestation lucrative	GRATUIT Sauf chauffage 30 € par jour

(*) Le supplément pour le chauffage sera perçu pendant la période du 15 octobre au 15 avril inclus.

Pour la location aux particuliers, il est proposé de fixer un tarif identique quel que soit le type de manifestation (repas familial, mariage...)

Particuliers		
	LOCATION	CHAUFFAGE (*)
1^{ère} journée	100 €	30 € / jour
• Journée supplémentaire	50 €	
• ½ journée du vendredi à/c 17 h 00	25 €	15 €
• Salle Annexe (Uniquement en dortoir)	25 €	

(*) Le supplément pour le chauffage sera perçu pour la période du 15 octobre au 15 avril inclus.

La Commission Animation propose d'apporter les précisions suivantes au règlement intérieur :

- En cas de coïncidence de date pour la réservation de la salle, le litige se règlera par un tirage au sort effectué par le maire ou son représentant, dans la journée d'inscription.
- Le prix demandé est celui en vigueur au jour de la réservation
- Pour les particuliers, la salle est louée avec le podium en place qui ne peut en aucun cas être démonté ni déplacé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente, tel que présenté en annexe 4, et valide les tarifs de location ci-dessus.**

Les nouveaux règlements et tarifs de location des bâtiments municipaux seront publiés sur le site de la commune : une réunion d'information sera organisée prochainement pour les présidents d'association.

5.	ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2012	D/2012-047

Stéphanie Delgutte propose de voter les subventions suivantes : sachant que les montants ont été calculés sur les mêmes critères que les années passées, dont notamment le nombre d'adhérents ; elle précise que quelques associations voient leur subvention légèrement diminuer justement du fait de la baisse du nombre d'adhérents.

ASSOCIATION	SUBVENTION 2012
A PETITS PAS	185 €
ACCA	245 €
APE	405 €
BOULES EN BOIS	115 €
CLIN D'ŒIL	230 €
CLUB DE L'AGE D'OR	245 €
COMITÉ DE JUMELAGE	355 €
FORS COMEDIE	215 €
FORS EN CADENCE	185 €
LE P'TIT CLUB	220 €
LES PÉS TANQUÉS	185 €
OSC FORS	355 €
SEP	430 €

Deux associations sont en attente : le Tennis Club de Fors et la section UDCR dont les dossiers de demande n'ont toujours pas été reçus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **vote les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2012 telles que présentées dans le tableau ci-dessus.**

6.	COMMISSION AMÉNAGEMENT
-----------	-------------------------------

Cette commission s'est réunie le 14 mai dernier. Stéphane Bonnin présente à l'assemblée le point sur les différents projets en cours.

6.1.	Tableau de classement de la voirie communale	D/2012-048
------	--	------------

Stéphane Bonnin rappelle que, dans le cadre de la convention ATESAT (assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) signée entre la commune de Fors et les services de la DDT (ex DDE), ces derniers, en collaboration avec les élus, ont proposé une réorganisation de la voirie communale. Il convient de prendre une délibération approuvant le nouveau tableau de classement. À ce jour, le linéaire de voirie communale est d'environ 22 000 mètres. Rappel : ce linéaire est un des critères de base du calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Monsieur le maire expose au conseil municipal que de nombreuses voies, places ou parkings entretenus ne sont pas classés en tant que tel dans le domaine public communal. Ces voies sont aujourd'hui ouvertes au public et desservent des zones habitées.

La commune de Fors souhaite mettre à jour son tableau de classement en prenant en compte les modifications listées ci-après, lesquelles sont incorporées dans le tableau et la carte annexés à la présente délibération (annexe 5).

B(u) voies nouvelles à caractère de rue				
Numéro	Dénomination	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur (m)	Largeur (m)
VC 27u	Rue du Bief	De la VC 14u (Les Sanguinières) vers Le Bief	225	7
VC 28u	Chemin des Vignes	De la VC 26u à VC 12 (Bel-Air)	145	6
VC 29u	Rue du Nombreuil	VC 24u au lotissement Le Nombreuil	405	9,5
VC 30u	Rue de la Plaine du Lac	VC 10u au lotissement La Plaine du lac	225	15
VC 31u	Rue de la Plaine	VC 13u au lotissement La Plaine	200	8 à 10
VC 32u	Allée de la Mairie	De la VC 11u à VC 10u	65	5
VC 33	Les Jardins de la Plaine du Lac	Carrefour de la VC10u/VC7u au lotissement « Les Jardins de la Plaine du Lac »	450	11
VC 34	Le clos du Château	VC 24u à VC 24u lotissement « Le Clos du Château »	215	15
VC 35	Rue de la Minée	VC8u au lotissement « La Minée » (Buffageasse)	100	8 à 9
C(u) voies communales à caractère de place publique				
Numéro	Dénomination	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Surface (m²)	
VC1c	Place de Penkun	Accès par la VC30u (école maternelle) sortie à la VC10u	1.500	
VC2c	Parking du Stade	Accès par la VC13u (stade)	1.280	
VC 3c	Parking salle des fêtes	Accès par la VC10u	850	

Monsieur le maire précise que ces différentes voies (places ou parkings) entretenues comme des voies communales existantes, **dont le linéaire a été modifié, doivent être incorporées à ce jour dans le tableau de classement** ; il rappelle que toute opération de classement et déclassement de la voirie communale doit être prononcée par délibération du Conseil municipal, en application de l'article L141-3 du Code de la voirie routière en vigueur, modifié par la loi N° 2004-1343 du 9 décembre 2004, art 62 II.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal approuve définitivement la réorganisation du tableau de classement des voies communales et la mise à jour de ce tableau**, (cf. tableau et carte annexés à la présente délibération) **recensant un linéaire de voirie communale de 28 420 mètres.**

6.2.	Approbation du SCOT de la Communauté d'Agglomération de Niort	D/2012-049
------	--	------------

Alain Fort informe le conseil municipal qu'il a reçu de la CAN un dossier présentant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), arrêté par délibération de son Conseil communautaire du 05 avril 2012 (dont copie au dossier) ; l'approbation définitive est programmée en janvier 2013.

Le SCOT définit un scénario de développement du territoire à l'horizon 2020 en tenant compte notamment des lois du Grenelle de l'environnement ». Il est constitué :

du rapport de présentation qui expose le diagnostic de territoire avec les enjeux de développement, d'aménagement et de protection, de valorisation de l'environnement.

du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) qui propose une organisation territoriale en 4 secteurs complémentaires : *le secteur Métropolitain* (autour de la ville-centre, Niort), *le secteur Nord*, *le secteur Sud*, *le Marais* ; et l'identification de pôles secondaires et locaux.

du DOO (Document d'orientation et d'objectifs) qui précise les orientations indiquées et propose un développement adapté aux besoins du territoire et de ses habitants, solidaire et respectueux de l'environnement.

La CAN s'est dotée, dans le même temps, d'autres documents contractuels : un PLH (plan local de l'habitat), un PDU (plan de déplacements urbains) et d'un SDEC (schéma de développement économique et commercial), tous compatibles avec les axes d'orientation du SCOT.

Le SCOT sera le fil conducteur pour les politiques publiques menées par la CAN pour les années à venir dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'économie, l'habitat, les déplacements et transports, l'environnement...

En application des dispositions de l'article L.122-8 du Code de l'urbanisme, la commune de Fors, en tant que personne publique associée (commune riveraine), doit émettre un avis sur ce projet de SCOT. L'absence de réponse dans ce délai vaudra avis favorable.

Les documents graphiques annexés au dossier sont présentés aux conseillers municipaux et n'appellent aucune remarque de leur part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de SCOT arrêté par la Communauté d'Agglomération de Niort par délibération de son conseil communautaire du 5 avril 2012.**

6.3.	Projet de construction des ateliers communaux
------	--

Alain Fort rappelle aux membres du conseil les deux délibérations déjà prises concernant ce projet :

- D/2012-029 du 20 mars 2012 : décision de lancer une consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre et de déposer une demande de subvention « Proxima Etudes » auprès du Conseil général,
- D-2012/038 du 09 mai 2012 : décision d'achat d'un terrain de la ZA Les Grolettes pour y aménager les futurs ateliers communaux.

La *commission Aménagements* a donc établi un cahier des charges, destiné à la consultation de maîtres d'œuvre pendant l'été 2012.

Le calendrier prévisionnel du projet est présenté aux membres du conseil.

- Consultation des maîtres d'œuvre été 2012
- Achat du terrain courant juillet 2012
- Esquisse 3ème trimestre 2012
- Validation avec les différents acteurs 4ème trimestre 2012
- Avant-projet sommaire avec état des dépenses 1er trimestre 2013
- Avant-projet définitif 2ème trimestre 2013
- Projet 3ème trimestre 2013
- Consultation des entreprises fin 2013
- Travaux (4 mois) début 2014

La subvention *Proxima Etudes* doit être demandée avant la fin de l'année 2012.

6.4. Rénovation du grand hangar du Parc du Champ de Foire

Par délibération D/2012-032 du 20 mars 2012, le conseil municipal a décidé de programmer les travaux de réfection du grand hangar, sachant qu'ils doivent rester en cohérence avec l'aménagement du petit hangar (bâtiment non fermé, réfection du muret, bardage...). A la suite de cette décision, la commission a travaillé sur l'établissement des plans.

Le choix est de faire des murs mixtes maçonnerie / bois. Des piliers en pierre seront montés en façade pour habiller les poteaux métalliques. Une toiture type bardage anti-condensation de couleur gris anthracite sera posée.

La Commune peut déposer, en nom propre, une déclaration préalable (autorisation d'urbanisme) sans faire appel à un maître d'œuvre. Le hangar étant situé dans le périmètre de l'Eglise, il faudra attendre la validation de la DP par l'Architecte des Bâtiments de France pour commencer les travaux ; il est prévu de faire établir en parallèle des détails estimatifs répartis en trois lots :

- Maçonnerie
- Charpente et couverture métallique
- Peinture sur ouvrages métalliques

Le bardage bois sera réalisé par les services techniques de la commune.

Dans l'idéal, ces travaux devraient être terminés au printemps 2013.

6.5.	Programme de voirie 2012 : aménagements divers	D/2012-050
-------------	---	-------------------

Lors du budget, diverses petites opérations d'aménagement ont été votées.

L'entreprise ROCHE de Vallans, qui a réalisé la route de Bel Air en 2010, a fourni le devis suivant :

Lieu à aménager	Budget prévu	Devis proposé
Rue de la Chamerie (n°17)	3 900 € TTC	3 723,75 € TTC
Rue de la Planche (n°17)	4 900 € TTC	5 568,58 € TTC
Rue du Tartre (angle avec la rue de la Poste)	3 200 € TTC	2 548,68 € TTC
Correction rampes plateau surélevé	3 300 € TTC	1 663,04 € TTC

Il est proposé au Conseil municipal de confier ces travaux pour un montant total de 13 504,04 € TTC (au lieu des 15 300 € TTC prévus au budget) à l'entreprise ROCHE. Les travaux seraient programmés au mois de septembre 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de confier les travaux précités à l'entreprise ROCHE de Vallans.**

► **Revêtements partiels**

A la suite de la consultation d'entreprises par le Sivom, c'est l'entreprise STPM de Melle qui a été retenue. Cette entreprise a sous-traité ces prestations à l'entreprise Racaud de Vernoux-en-Gâtine.

Les travaux ont été réalisés en suivant le plan des priorités pré-établi. Il était prévu de mettre en oeuvre 15 tonnes de revêtements, seules 11 tonnes ont été utilisées.

Budget prévu: 15 000 € - Montant facturé : 11 000 €

A noter que la municipalité n'est pas complètement satisfaite des travaux effectués et que le Sivom de Prahecq a lui aussi noté une qualité de réalisation inférieure à celle de l'année passée.

► **Route du Chiron aux Sanguinières**

Une demande de devis a été faite au Sivom pour réaliser des travaux de « bordurage » du virage au carrefour de la route des Champbeaux et la route des Sanguinières. Cette pose de bordures servira à canaliser l'eau stagnante et à renforcer ce virage dont la chaussée fait actuellement l'objet d'un colmatage régulier (les trous étant bouchés avec du gravier).

Stéphane Bonnin propose au Conseil municipal de retenir l'offre du Sivom d'un montant de 1 319,82 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de confier les travaux précités au Sivom de Prahecq pour un montant de 1.319,82 €.**

6.5.	Travaux au groupe scolaire
------	-----------------------------------

- Les façades intérieures (côté cour) de l'école primaire seront repeintes cet été.
- Le sol d'une salle de classe de l'école primaire (Classe de Mme Aubry) sera refait pendant les vacances de la Toussaint. Une demande de devis est en cours.
- Différents travaux de clôture seront réalisés cet été (cour aux poules et séparation derrière le restaurant scolaire).

6.6.	Jachères fleuries
------	--------------------------

En parallèle du projet "*Mon village espace de biodiversité* », programme porté par le CNRS de Chizé, des prairies fleuries sur des parcelles communales ont été réalisées par les services techniques communaux. Les graines sont fournies dans le cadre du programme par l'entreprise Jouffray-Drillaud.

6.7.	Travaux divers	D/2012-051
------	-----------------------	------------

► **Travaux de mise en conformité électrique**

A la suite des contrôles des installations électriques effectués par la SOCOTEC, des travaux de mise en conformité doivent être effectués. Un devis a été demandé à trois entreprises spécialisées : une seule a envoyé un devis : la SN SIREC de Niort (l'une n'a pas répondu, l'autre a fait savoir qu'elle n'était pas intéressée...).

La SN SIREC a proposé pour les quatre lieux à revoir (salle polyvalente, mairie, église ; restaurant scolaire et salles associatives) **un devis de 3 640,83 € TTC**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de confier les travaux précités à la SN SIREC pour un montant de 3 640,83 € TTC.**

Il reste encore des mises aux normes à réaliser. Une demande de devis pour le contrôle d'autres locaux communaux sera faite auprès de plusieurs prestataires.

► **Travaux cuisine d'été:**

Les bardages sont en cours de finition ; une demande de devis pour renforcer les « moteurs » de levage des volets est en cours.

Il reste à poser un portail côté « allée du Champ de Foire ». Plusieurs devis ont été demandés pour un portail de 5 m, dans le même style que celui déjà posé à l'entrée du parc, côté Champ de Foire. Les propositions reçues sont les suivantes :

Entreprise	offre
JERREL (49)	1 875,17 € TTC
FMVE (79 – Champdeniers)	3 986,27 € TTC
Grillages NASS (33)	5 042,66 € TTC
TUBATOLE	non répondu

Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise JERREL. (Le devis devra être remis à jour car il faut un portail de 5,30 m plus la fourniture de deux poteaux carrés 15x15).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **de retenir l'entreprise JERREL (49)** pour un montant de base de 1 875,17 € TTC, auxquels s'ajouteront la fourniture des poteaux et le surcoût pour un portail de 5,30 m ;
- de retenir le même coloris que celui du portail déjà en place (RAL 7016) dans ce parc.

► **Travaux de peinture**

- La buvette du stade est en cours,
- L'entrée de la salle des fêtes a été refaite.

9. Questions diverses

► **Toiture des salles associatives**

Alain Fort informe les membres du conseil que les salles associatives sont fermées au public depuis le 25 mai dernier pour des raisons de sécurité (déformation importante en partie centrale de la toiture).

Le dossier est en cours : l'architecte/maître d'œuvre ainsi que l'entreprise ayant posé la charpente ont été contactés, afin de mettre en œuvre la garantie décennale.

Un expert a été mandaté par l'assureur de RC décennale du maître d'œuvre qui a interdit l'accès des salles au public. Un bureau d'études mandaté par l'assureur de l'architecte doit adresser un devis à l'expert pour son étude technique de réparation.

La commune va saisir sa garantie juridique afin qu'un expert mandaté par la SMACL l'assiste tant au cours des prochaines rencontres que dans la résolution du litige.

De ce fait, les activités du centre de loisirs ont été déplacées vers d'autres salles (préau de l'école, restaurant scolaire, une classe de primaire).

► **Comité de jumelage – visite des allemands du 6 au 13 juillet 2012**

Un vin d'honneur est organisé le samedi 7 juillet à 12 h pour accueillir nos amis allemands. La Commission fêtes et cérémonies est chargée de son organisation.

► **Saison culturelle : expo et spectacle**

Alain Fort rappelle que l'exposition « Cora Porcher - Photographies » se tient du 15 au 30 juin à la bibliothèque et que le spectacle « Babouchka » (chants traditionnels de l'Europe de l'est) a lieu vendredi 15 à 20h30 à l'église de Fors.

- Le prochain conseil municipal aura vraisemblablement lieu le 5 juillet 2012 (à confirmer).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 13 juin 2012 est levée à 23 h 10

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 13 juin 2012				
N° délib	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
D/2012-040	5.7.	Intercommunalité	Approbation du projet de statuts du syndicat intercommunal « 3 rivières » (issu de la fusion Guirande, Courance et Mignon)	1 - 2
D/2012-041	7.3.	Finances locales : Emprunts	Décision de recourir à l'emprunt pour financer la 2 ^{ème} tranche de travaux d'aménagement du centre bourg « rue de la Poste »	2 - 3
D/2012-042	9.1.	Autres domaines de compétence	Annulation de la délibération du 28 novembre 2011 modifiant l'objet de la régie de recettes de la salle polyvalente	3
D/2012-043	7.1.	Finances locales : Décisions budgétaires	Règlement intérieur et tarif de location de la cuisine d'été du parc du Champ de Foire (associations forsitaines uniquement)	3
D/2012-044	7.1.	Finances locales : Décisions budgétaires	Règlement intérieur et tarif de location du Parc du Champ de Foire (uniquement pour les vins d'honneur de mariage)	4
D/2012-045	7.1.	Finances locales : Décisions budgétaires	Règlement intérieur et tarif de location du préau de l'école primaire (uniquement pour les vins d'honneur de mariage)	4
D/2012-046	7.1.	Finances locales : Décisions budgétaires	Règlement intérieur et tarifs de location de la salle polyvalente	4 - 5
D/2012-047	7.5.	Décisions budgétaires : subventions	Vote des subventions de fonctionnement 2012 aux associations forsitaines.	5
D/2012-048	3.5.	Actes de gestion du domaine public	Approbation du nouveau tableau de classement de la voirie communale , proposé par la DDT (mission ATESAT)	6
D/2012-049	5.7.	Intercommunalité	Approbation du SCOT de la CAN	7
D/2012-050	1.1.	Marchés publics	Travaux de voirie confiés à l'entreprise Roche (79 Vallans) pour une somme de 13.504,04 € T Travaux de voirie confiés au SIVOM de Prahecq pour 1.319,82 €	8
D/2012-051	1.1.	Marchés publics	Travaux de mise en conformité électrique confiés à l'entreprise SN SIREC (79 Niort) pour 3.640,83 € Choix de l'entreprise JERREL (49) pour la fourniture et la pose du portail de la cuisine d'été côté « allée du Champ de Foire »	9 10

Emargements des membres du conseil municipal du 13 juin 2012	
Le maire, Alain FORT	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe	Dominique POUGNARD, adjointe
Stéphane BONNIN, adjoint	Rémy GUIOCHON, adjoint
Patrice BARBOT	Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER
Jean-Jacques BAZIREAU absent excusé	Hervé SABOURIN
Fabrice BRAULT	Marc CHOLLET
Christine FAZILLEAU	Max LAURENT
Bruno MARCHAND absent excusé	Renaud POUGET absent excusé
Pascal AMICEL	Susanne SCHMITT
Nadette PORCHER	Joëlle VIAUD